

Titre de l'article : **L'Islam en France plutôt que l'Islam de France**  
Auteur : **Général (2s) Henri PONCET**  
Diffusé par : **ASAF** ([www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr))

## **L'Islam en France plutôt que l'Islam de France**

A la suite de l'attentat de Saint-Etienne-du- Rouvray, *le Journal du Dimanche* a publié une longue déclaration du Premier ministre, Manuel Valls, intitulée « *Reconstruire l'Islam de France* ». En bas de page figurait une seconde déclaration d'une quarantaine de signataires se déclarant prêts à assumer leurs responsabilités en tant que français et musulmans.

Parmi eux, madame la sénatrice de Paris Bariza Khiari qui est intervenue à plusieurs reprises sur les ondes. Elle a notamment rapporté une discussion avec un « jeune » qui lui avait dit : « *On a détruit Damas, on a détruit Bagdad, on a détruit mon passé* ». Et madame la sénatrice d'ajouter que tout était dit dans cette phrase.

Cette affirmation interpelle effectivement car il est permis de supposer que le « on » désigne les puissances occidentales. Or, jusqu'à preuve du contraire, c'est une guerre entre musulmans sunnites et chiites qui ensanglante les deux capitales, guerre qui s'accompagne de milliers de victimes et de destructions de grande ampleur par attentas ou bombardements.

Cette affirmation n'est en fait que l'illustration de la méconnaissance de treize siècles d'histoire du monde arabo-musulman. Ce « jeune » fait de ces deux capitales son passé, ses racines.

**Mais sait-il** seulement que la dynastie omeyyade du clan de Abd al- Chams qui avait fait de Damas sa capitale fut massacrée en 750 par le clan de Hachim qui regroupait alors Abbasides et Chiites ? Un seul en réchappa, Abd al-Rahman, petit fils du dernier calife omeyyade Hicham, qui fondera l'émirat de Cordoue.

**Sait-il** que la dynastie abbasside s'empressa dès le second calife, Al-Mansour, de construire une nouvelle capitale, Bagdad ? Bagdad qui sera détruite cinq siècles plus tard en 1258 par les Mongols, sa population massacrée.

**Sait-il**, ce « jeune », que pendant ces cinq siècles et les suivants, les dynasties et les capitales se sont multipliées au fil des guerres et des conquêtes ? Fez fondée en 809 par la dynastie Idriside, plus tard capitale des Berbères de la dynastie des Marinides (1195-1465), Mahdiya au sud de Tunis en 920, capitale des Fatimides, Marrakech, capitale des Almoravides en 1068, puis des Almohades en 1147 (Berbères de l'Atlas marocain), Le Caire capitale des Mamluks (1249-1517), ces anciens esclaves devenus une aristocratie militaire qui régna sur l'Egypte, la Syrie et la Palestine. Et n'oublions pas l'empire ottoman qui s'étendra sur les Balkans et les pays arabes, ses deux grands rivaux étant l'empire chiite safavide (1501-1732) d'Iran et l'empire sunnite des grands Moghols (1526- 1806) de l'Inde.

Ce jeune homme, est-il bien certain que son passé se trouve à Damas ou Bagdad ? Ses racines ne sont-elles pas à rechercher chez les Berbères, chez les Perses, ou chez les Turcomans nomades ou les Mongols ? Il est vrai que ce vide culturel n'est pas de son fait, l'Histoire des

peuples et des nations étant un peu plus chaque jour simplifiée dans les programmes de l'Éducation nationale, tout comme l'histoire des religions et surtout du fait religieux interdit d'enseignement au nom de la laïcité. Cette position dogmatique, source d'inculture, cette méconnaissance conduit malheureusement une grande partie de notre classe politique à se lancer dans des affirmations ou des déclarations réductrices à des fins médiatiques. Et surtout, elle laisse le champ libre à l'idéologie djihadiste.

« *Reconstruire l'Islam de France* », tel était le titre de l'article principal, interview du Premier ministre. Or à aucun moment je n'ai trouvé ce verbe « reconstruire » dans ses déclarations, terme qui signifierait qu'il y eut une époque où existait un Islam de France. « *Ce qui est posé, c'est la question de la construction de l'Islam de France* » dit en vérité Manuel Valls. Et de parler de chantier, de remise à plat, de la création en France d'un pôle d'excellence européen dans l'enseignement de la théologie musulmane afin de démontrer « que l'Islam est compatible avec la démocratie ». On ne peut que souscrire à un tel projet, mais un projet d'une ampleur sans précédent si l'on veut bien faire un retour sur l'histoire du monde arabo-musulman, car il s'agirait d'établir les bases d'un nouveau courant religieux sunnite voire d'un courant politico-religieux en France. En effet, tout au long de l'histoire de la civilisation arabo-musulmane, se pose le problème de la détention du pouvoir inséparable de la religion et de ses obligations. Le théologien Bagdadi disait déjà en 1037 : « *Il faut à la tête de la communauté un calife ou imam pour faire respecter les dispositions de la loi religieuse* ». C'est toujours le cas de nos jours dans la quasi-totalité des pays arabo-musulmans

La situation actuelle n'est pas s'en rappeler celle du début du IX<sup>ème</sup> siècle à Bagdad où, avec l'appui du calife al-Mamoun, *le mutazilisme* devint en 827 et pendant une trentaine d'années la doctrine théologique officielle. Elle professait l'usage de la raison individuelle, le libre arbitre et surtout le dogme du Coran créé. Elle portait un grand intérêt à la philosophie grecque, mais s'est heurté aux traditionalistes et à l'école juridique hanbalite qui finirent par l'emporter avec l'avènement du calife al-Mutawakkil (847-861). Ce retour du Coran incréé s'est accompagné de la primauté de *l'ijma*, c'est-à-dire de l'avis unanime de la communauté (*oumma*) contre l'autorité du calife, le sunnisme étant avant tout une doctrine de regroupement communautaire. Or la loi française ne reconnaît pas la communauté, mais seulement la citoyenneté.

Et comme illustration de la quadrature du cercle, il est bon de rappeler que pendant 132 ans d'Algérie française, le législateur s'est heurté, malgré plusieurs tentatives (Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 par Napoléon III, loi du 14 février 1919, projet Blum-Violette de 1936, ordonnance du 7 mars 1944, loi du 7 mai 1946), à la question complexe de la nationalité, étendue dès 1834 à tous les « indigènes », et de la citoyenneté. Si avec le décret Crémieux du 24 octobre 1870, il a supprimé le statut personnel des Israélites français et leur a imposé le statut personnel des citoyens français, il n'a pu finalement par l'article 75 de la Constitution de 1958 que reconnaître la coexistence de deux communautés.

Ces références historiques montrent l'ampleur du problème posé pour un Islam de France, expliquent la discrétion du CFCM et la coquille vide que reste la Fondation pour les Œuvres de l'Islam de France (FOIF) créée par le Premier ministre de Villepin en 2005. On vient sans doute volontairement de la discréditer définitivement en évoquant la possibilité de nommer à sa tête un ancien ministre symbole de la laïcité la plus affirmée. Serait-il acceptable de voir nommer à la tête des Chantiers du Cardinal, association reconnue d'utilité publique, ce même ancien ministre ? Gageons que, malgré le volontarisme du Premier ministre, clairement désavoué, il a été décidé de repousser ou de laisser à d'autres, après la présidentielle, le traitement du dossier.

En France, si l'on se réfère aux deux articles du *Journal du Dimanche*, il s'agirait en fait de fondre la foi musulmane dans la laïcité de la même façon que le fut la foi chrétienne pour faire émerger non pas un Islam de France, mais un Islam en France. Mais pour cela, il faut appliquer à l'Islam la loi de 1905 et ses aménagements. L'UOIF est constituée en associations loi de 1901. Faut-il lui imposer l'obligation de s'organiser en associations culturelles, voire en congrégations, comme les autres « églises » conformément aux associations culturelles qui ont pour objet statutaire de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte ?

La construction des mosquées revient sans cesse dans les débats pour éviter les ingérences extérieures. L'Etat, c'est-à-dire l'ensemble de la communauté française devrait-il, sous une forme à définir (dons avec réduction d'impôt, subventions etc.), participer à la construction de mosquées ? Contre un cahier des charges ?

On pourrait multiplier les questions, mais monsieur Gérard Darmanin, maire de Tourcoing, le fait remarquablement, avec des propositions, dans un plaidoyer dédié à son grand-père, l'adjudant-chef Moussa Ouakid du 13<sup>ième</sup> RTA, consultable sur la toile : [plaidoyerpourunislamfrancais.fr](http://plaidoyerpourunislamfrancais.fr). Sans aucun doute ce qui a été écrit de plus lucide et de plus constructif sur le sujet pour le grand public, tout en sachant que l'obstacle principal résidera pour l'Islam très majoritairement sunnite en France dans *l'ijma* compte tenu des ingérences étrangères et des différentes écoles juridiques présentes, essentiellement hanafite (Turquie) et malékite (Maghreb), mais aussi hanbalite dont est issu l'islam radical qu'est le wahhabisme ou salafisme (Moyen-Orient et Sahel).

Les différentes sensibilités d'origine arabo-musulmane en France sont dans une situation fragile et complexe et sous la menace de fractures culturelles et générationnelles entretenues et accentuées par des éléments radicalisés engagés dans une stratégie de rupture avec la société occidentale, française en particulier. Les revendications et provocations vont se multiplier, ponctuées de temps à autre d'attentats afin de provoquer l'amalgame avec la majorité des musulmans qui veulent vivre en France leur religion de manière apaisée. Aussi, plus que jamais, les médias et les politiques doivent raison garder et ne pas se jeter sur le moindre chiffon rouge lancé dans l'arène. Evitons de transformer les appartenances communautaires en « *identités meurtrières* <sup>1</sup> » et cherchons plutôt à « *les englober dans une identité nationale redéfinie, élargie* ».

Henri PONCET  
Officier général (2S)

---

<sup>1</sup> Amin Maalouf. Les identités meurtrières. Grasset.2001